

Albi, le

17 FEV. 2022

Action Foncière  
Affaire suivie par : Marc PAPEIX  
Tél. : 05.63.49.12 60

Madame Yvette METGE  
140, rue Edouard BRANLY  
81000 - ALBI

Réf : AL/MP/2022/02/ 56  
E.mail : marc.papeix@mairie-albi.fr

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section  
AN n° 131 et 132

Madame,

La Commune d'Albi est en train d'acquérir par préemption, la parcelle cadastrée section AN n°223 dont vous êtes la propriétaire, dans l'objectif de sauvegarder et de mettre en valeur des espaces naturels en proximité du centre ville de façon à maintenir la biodiversité et l'écologie.

Suite à une rencontre en date du 09 février dernier avec Monsieur Marc PAPEIX, responsable du service foncier/Urbanisme de la Commune d'Albi, vous lui avez fait part de votre souhait de vendre, également, les parcelles cadastrées section AN n° 131 et 132 et pour une contenance respective de 118 m<sup>2</sup> et de 4 377 m<sup>2</sup>, situées Chemin de la Mouline mitoyennes à l'acquisition en cours concernant la parcelle cadastrée section AN n°223.

Le prix d'acquisition serait fixé sur la même base que l'affaire qui nous lit, c'est à dire à 1,07 € (*un euro et sept centimes*), soit au montant global de 4 809,65 € (*quatre mille huit cent neuf euros et soixante-cinq centimes*). Les frais notariés seront à la charge de la Commune d'Albi.

Je vous saurais gré de bien vouloir nous retourner votre accord par écrit de manière que cette transaction soit soumise au prochain Conseil Municipal.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bon pour accord  
17/02/22 

Bruno LAILHEUGUE

Adjoint au maire en charge de  
l'Urbanisme, de l'Amenagement et de la  
Biodiversité

